



9 Bd Lahens
Mairie
33123 Le Verdon sur Mer
Tel. +33 (0) 5 56 09 64 66
info@voile-medoc.com
www.voile-medoc.com



Port Médoc – capitainerie
Anse de la Chambrette
33123 Le Verdon sur mer
Tel +33 (0)5 56 09 69 75
capitainerie@port-medoc.com
www.port-medoc.com

Trophée Port Médoc 2009

Les 2 et 3 mai 2009

Organisé par le Cercle Nautique du Verdon
Le Verdon sur Mer - France

Avis de course

1 - Organisation	2
2 - Règlement et Règles applicables:	2
3 - Publicité	2
4 - Classes admises à courir	2
5 - Inscriptions :	3
6 - Confirmation des inscriptions :	3
7 - Droits à payer	3
8 - Instructions de Course:	3
9 - Parcours:	4
10 - Programme:	4
11 - Système de pénalité:	4
12 - Classement:	4
13 - Identification des bateaux accompagnateurs :	5
14 - Places à Port Médoc:	5
15 - Communication Radio	5
16 - Décharge de responsabilité	5
17 - Obligation de représentation des concurrents	5
18 - Assurance	5
19 - Droit d'utiliser le nom et l'apparence	6
20 - Modifications à l'avis de course	6
21 - Renseignements :	6



1 - Organisation

1.1 - L'épreuve « Trophée Port Médoc 2009 » est organisée par le Cercle Nautique du Verdon, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

1.2 - L'épreuve « Trophée Port Médoc 2009 » est organisée en partenariat avec la ville du Verdon sur Mer et avec le soutien du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde et de la Banque Populaire du Sud-Ouest.

2 - Règlement et Règles applicables:

2.1 - L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les règles de course à la Voile 2009 / 2012*,
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « prescription » si nécessaire,
- Les règlements fédéraux,
- Les règles de la Classe Handicap National,
- Les règles de l'Association des Multicoques Habitables,
- Les règlements du Championnat d'Aquitaine,
- Les règlements du Championnat de l'estuaire,
- Le présent avis de course,
- Les instructions de course et leurs annexes.

2.2 - La langue officielle est le Français, et le texte faisant foi est le français

3 - Publicité

3.1 - En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3.2 - L'épreuve est classée en catégorie « C » de publicité

4 - Classes admises à courir

4.1 - La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

4.2 - La régata est ouverte à tous les bateaux des systèmes à handicap HN et Multi 2000 d'une longueur minimum de 6 mètres.

4.3 - Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 70.

5 - Inscriptions :

5.1 - L'épreuve se court en équipage.

5.2 - Les inscriptions sont ouvertes à compter du 1^{er} Avril 2009

5.3 - L'inscription sera définitive à condition de remplir correctement la fiche d'inscription, dont le modèle est joint.

5.4 - Ce courrier sera à adresser de préférence avant le 25 avril 2009 au Cercle Nautique du Verdon – Mairie – 33123 le Verdon sur Mer.

6 - Confirmation des inscriptions :

6.1 - Elle aura lieu au local du CNV, sur l'esplanade de Port Médoc, le samedi 2 mai 2009 de 8h à 9h.

6.2 - Chaque skipper devra alors présenter :

- Les licences fédérales 2009 visée par un médecin ou une licence temporaire accompagnée d'un certificat médical de non contre indication datant de moins de 2 mois. *Pour toute prise de licence sur place, il est impératif de se munir au préalable d'un certificat médical datant de moins de 2 mois et du règlement,*
- La carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- Une autorisation du représentant légal pour les mineurs.
- Le certificat de jauge Handicap National ou Multi 2000.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

7 - Droits à payer

L'inscription au Trophée Port Médoc est gratuite.

8 - Instructions de Course:

8.1 - Elles seront disponibles après validation de l'inscription par l'autorité organisatrice le 2 mai 2009 à partir de 8 heures.

8.2 - Elles seront affichées sur le panneau officiel au local du CNV sur l'esplanade de Port Médoc.

8.3 - En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

9 - Programme:

9.1 - Samedi 2 mai 2009 :

- De 8 heures à 9 heures, accueil PC Course au local du CNV sur l'esplanade de Port Médoc. Confirmation des inscriptions et émargement
- 10 heures : mise à disposition du comité de course pour le premier départ.
- 19 heures : Résultats de la première journée et cocktail de bienvenue.

9.2 - Dimanche 9 mai 2009 :

- 9 heures : briefing chefs de bord obligatoire (émargement)
- 10 heures : mise à disposition du comité de course pour le premier départ.
- 16 heures : Proclamation du classement général et remise des prix.

10 - Parcours:

Les parcours seront du type côtier ou banane et se dérouleront dans l'embouchure de l'estuaire de la Gironde.

11 - Système de pénalité:

11.1 - Pour les voiliers relevant de la classe Multi 2000, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11.2 - **Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :**

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

12 - Classement:

12.1 - Pour le championnat de l'Estuaire, deux classements seront établis :

- Un classement Multi 2000.
- Un classement HN, d'après les catégories définies dans le règlement du championnat de l'estuaire.

12.2 - De ces résultats seront extraits les classements selon les catégories du championnat d'Aquitaine

12.3 - Système de classement :

Les classements seront établis selon un temps compensé en temps/temps, système de point à minima.

13 - Identification des bateaux accompagnateurs :

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par un pavillon CNV.

14 - Places à Port Médoc:

L'organisation prend en charge les places à Port Médoc du samedi 18 avril au dimanche 3 mai 2009. Pour les participants au Tour de Cordouan, cette gratuité est prolongée jusqu'au dimanche 17 mai.

Il faut impérativement contacter la capitainerie du port pour la prévenir de votre arrivée pour la participation à cette régata.

15 - Communication Radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

16 - Décharge de responsabilité

16.1 - La responsabilité de l'Organisateur et de ses partenaires se limite à assurer la régularité sportive de l'épreuve.

16.2 - Les concurrents sont responsables de la fiabilité de leurs bateaux, gréements, équipages et équipements de sécurité. Ils sont responsables des dégâts humains ou matériels causés à autrui, à eux-mêmes, en mer comme à terre, comme conséquence de leur participation à la régata. Ceci dégage de toute responsabilité le CNV, les partenaires de l'épreuve et le personnel de l'organisation. Les concurrents sont responsables du comportement et de la présentation de l'équipage et de ses invités.

16.3 - Les concurrents connaissent la règle fondamentale n°4 des RCV, chapitre 1 : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité ».

17 - Obligation de représentation des concurrents

Les chefs de bord devront être présents aux briefings et réceptions officielles dont le calendrier sera communiqué ultérieurement.

Pour toute infraction à cette règle, le concurrent fautif pourra être pénalisé.

18 - Assurance

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'€uros.

19 - Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la Loi n° 2003-708 du 1er août 2003, il est rappelé que l'inscription de chaque concurrent au « Trophée Port Médoc 2009 » implique que son image et son nom, l'image de son bateau, celles de ses sponsors puissent être utilisées par l'organisateur pour communiquer et/ou valoriser le « Tour de Cordouan 2009 » et ce, sur tous territoires et tous supports.

20 - Modifications à l'avis de course

L'autorité organisatrice se réserve le droit d'amender le présent avis de course si des modifications s'avéraient souhaitables pour la sécurité et/ou la sportivité de l'épreuve.

21 - Renseignements :



Cercle Nautique du Verdon
9, Bd Lahens
Mairie
33123 Le Verdon sur Mer
Tel. +33 (0) 5 56 09 64 66
info@voile-medoc.com
www.voile-medoc.com



Très atlantique.

Port Médoc
Anse de la Chambrette
33123 Le Verdon sur mer
Tel +33 (0)5 56 09 69 75
capitainerie@port-medoc.com
www.port-medoc.com